



PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JANVIER 2026

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal du 20 janvier 2026 tenue à 19 h 30 et à laquelle assistent les membres du conseil : MME MAUDE WHITTON, MME JOSÉE PERRIER, MME CHANTAL VAILLANCOURT, M. JONATHAN THIBAUT, M. DANIEL KAESER, MME CINDY GERMAIN, M. PATRICK THIFAUT ET MME LORI DOUCET formant quorum sous la présidence de la mairesse CHRISTINE BEAUDETTE.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le directeur général et la greffière sont présents.

2026-01-001 ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTON
APPUYÉ PAR MME JOSÉE PERRIER

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

La présidente invite l'assistance à poser toute question relative aux affaires de la Ville non prévues à l'ordre du jour de la séance.

2026-01-002 AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 1529, RUE DES CHÊNAIES - ZONE R-1 251 - DOSSIER 2511-DM-527

Le conseiller Daniel Kaeser, président du comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, explique la demande de dérogation mineure relative au bâtiment situé au 1529, rue des Chênaies sur le lot 2 107 722 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone R-1 251.

Les personnes présentes dans la salle sont invitées à se prononcer sur cette demande et à poser des questions. Une personne est intervenue, aucune opposition à la demande n'a été présentée.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'établir à 4,75 mètres la marge secondaire entre le mur latéral du bâtiment principal situé au 1529, rue des Chênaies et l'emprise de rue, représentant une

dérogation de 0,25 mètre, soit 5 % inférieure à la marge minimale prescrite à l'article 250 du Règlement RV-1441 sur le zonage, appuyant la décision du conseil sur les critères suivants :

- la demande de dérogation respecte les orientations du plan d'urbanisme;
- l'application du règlement duquel on demande la dérogation a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui la demande, car en cas de refus, cela impliquerait la démolition du garage attaché à la résidence construite depuis 1987;
- la dérogation demandée est considérée comme ayant un caractère mineur;
- les travaux de construction de la résidence ont fait l'objet d'un permis en 1987 (no. 87-1-31);
- la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
- la dérogation n'a pas pour effet d'aggraver des risques en matière de sécurité publique;
- la dérogation n'a pas pour effet d'aggraver des risques en matière de santé publique;
- la dérogation ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement;
- la dérogation ne porte pas atteinte au bien-être général.

Adoptée

2026-01-003

PROCÈS-VERBAUX - SÉANCES DU CONSEIL

PROPOSÉ PAR MME JOSÉE PERRIER
APPUYÉ PAR MME CHANTAL VAILLANCOURT

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2025 en modifiant la résolution 2025-12-685 OFFRE DE SERVICES - ENTRETIEN ET SOUTIEN DES LOGICIELS SIRSI DYNIX INC. POUR LA PÉRIODE DU 1er JANVIER 2026 AU 31 DÉCEMBRE 2030 - CONTRAT 2025-2419 par le remplacement de la mention « toutes taxes incluses » par la mention « avant taxes ».

D'adopter le procès-verbal des séances extraordinaires du 2 et du 10 décembre 2025 tels que rédigés.

Adoptée

2026-01-004

RÈGLEMENT RV-1710-2 - ADOPTION

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 2 décembre 2025;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet, la portée, le coût, le mode de financement, le mode de paiement et de remboursement du règlement ainsi que les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHANTAL VAILLANCOURT
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1710-2 modifiant le Règlement RV-1710 décrétant l'acquisition de véhicules lourds pour le Service de sécurité incendie et leur financement par emprunt.

De remplacer la résolution 2025-12-704 par la présente résolution.

Adoptée

2026-01-005
RÈGLEMENT RV-1747-1 - ADOPTION

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 10 décembre 2025;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adopter le Règlement RV-1747-1 modifiant le Règlement RV-1747 décrétant des travaux de mise à niveau du système de traitement des boues et un emprunt à cette fin.

Adoptée

2026-01-006
RÈGLEMENT RV-1782 - ADOPTION

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 10 décembre 2025;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'adopter le Règlement RV-1782 décrétant des travaux de remplacement du dégrilleur et du collecteur à l'entrée de l'usine d'épuration et un emprunt à cette fin.

Adoptée

2026-01-007
RÈGLEMENT RV-1790 - ADOPTION

ATTENDU que le règlement a été précédé de la présentation, du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 2 décembre 2025;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CINDY GERMAIN
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'adopter le Règlement RV-1790 adoptant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Boisbriand suite à l'élection générale 2025.

Adoptée

2026-01-008
RÈGLEMENT RV-1779-1 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT

Le conseiller Patrick Thifault donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1779-1 modifiant l'article 77 du Règlement RV-1779 sur les branchements de services municipaux d'eau potable et d'égout.

Le projet de règlement est déposé.

2026-01-009
RÈGLEMENT RV-1795 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT

La conseillère Lori Doucet donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1795 décrétant l'acquisition et la modernisation de véhicules et d'équipements municipaux pour l'année 2026 et leur financement par emprunt.

Le projet de règlement est déposé.

2026-01-010
DÉPÔT DES LISTES DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTON
APPUYÉ PAR MME JOSÉE PERRIER

De prendre acte du dépôt du rapport contenant les listes des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général et les directeurs de service, dressé conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 7 novembre au 18 décembre 2025.

Adoptée

2026-01-011
SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS - NOVEMBRE 2025

PROPOSÉ PAR MME JOSÉE PERRIER
APPUYÉ PAR MME CHANTAL VAILLANCOURT

De prendre acte du dépôt du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2025 montrant un total des activités de 7 217 015,47 \$.

Adoptée

2026-01-012
LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ PAR MME CHANTAL VAILLANCOURT
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'accepter la liste des certificats de paiement préparée par le Service des travaux publics en date du 18 décembre 2025 et révisée par le Service des finances le 5 janvier 2026, montrant un montant payable total de 384 038,38 \$ et d'en autoriser le paiement.

Adoptée

2026-01-013
LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT - SERVICE DU GÉNIE

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'accepter la liste des certificats de paiement préparée par le Service du génie en date du 9 décembre 2025 et révisée par le Service des finances le même jour, montrant un montant payable total de 206 714,99 \$ et d'en autoriser le paiement.

Adoptée

2026-01-014
APPROPRIATION AU SURPLUS LIBRE ACCUMULÉ - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME CINDY GERMAIN

D'autoriser l'appropriation d'une somme de 160 000 \$ au surplus libre accumulé pour l'acquisition d'équipement d'incendie, d'équipement de sauvetage technique et de véhicule, projet 22 007 D.

Adoptée

2026-01-015

TRAVAUX MUNICIPAUX ET APPROPRIATIONS D'UNE PARTIE DU SURPLUS LIBRE ACCUMULÉ - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ PAR MME CINDY GERMAIN
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

De décréter les divers travaux municipaux suivants et autoriser à cette fin l'appropriation au surplus libre accumulé comme suit:

- 12 000 \$ pour divers projets de sécurisation en lien avec le Code de sécurité routière (CSR), projet 31 007 C;
- 165 000 \$ pour le remplacement des unités de ventilation, l'ajout de contrôle et la modification des conduits au Service des ressources informationnelles, projet 811 029;
- 100 000 \$ pour un budget supplémentaire pour le remplacement des unités de déshumidificateur de la glace 2 de l'aréna, projet 819 023 B.

Adoptée

2026-01-016

APPROPRIATION AU FONDS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'autoriser le trésorier de la ville à approprier au fonds de parcs et terrains de jeux la somme suivante pour le projet décrit ci-dessous :

- 50 000 \$ pour la mise à niveau du sentier et de la zone estrade au parc René-Lévesque, projet #701 034.

Adoptée

2026-01-017

EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'autoriser le trésorier à emprunter au fonds de roulement, les sommes suivantes remboursables sur une période quatre (4) ans, à savoir:

- 90 000 \$ pour l'installation de chicanes pour passerelles et passages piétonniers, projet 31 009 C;
- 100 000 \$ pour les compteurs intelligents pour industries et commerces, projet 40 001 C;

- 150 000 \$ pour le remplacement de contrôle de ventilation au poste de police, projet 812 006.

D'autoriser le trésorier à emprunter au fonds de roulement la somme suivante, remboursable sur une période de cinq (5) ans, à savoir :

- 500 000 \$ pour la gestion du matériel roulant et accessoires, projet 38 001 G.

Adoptée

2026-01-018

EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT - SERVICE DES LOISIRS

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM
APPUYÉ PAR MME JOSÉE PERRIER

D'autoriser le trésorier à emprunter au fonds de roulement, les sommes suivantes remboursables sur une période quatre (4) ans, à savoir:

- 178 000 \$ pour le réaménagement du parc Desjardins pour la création d'un environnement convivial et durable, #701 040;
- 23 500 \$ pour la mise à niveau des buts de soccer dans divers parcs, #701 037 B;
- 23 000 \$ pour l'acquisition de barrières anti-véhicule bélier, #701 038;
- 140 000 \$ pour l'équipement de parcs - plan directeur, #799 001 B;
- 40 000 \$ pour l'acquisition et le remplacement d'équipements au Centre de création, #822 004 B;
- 20 000 \$ pour le projet d'intégration des personnes handicapées, #829 004 B.

D'autoriser le trésorier à emprunter au fonds de roulement, la somme suivante remboursable sur une période cinq (5) ans, à savoir:

- 20 000 \$ pour le remplacement des kiosques sur roues, #38 018 B.

Adoptée

2026-01-019

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2023-06-305 ET APPROPRIATION D'UN MONTANT SUPPLÉMENTAIRE AU SURPLUS LIBRE ACCUMULÉ - ACQUISITION DE GÉNÉRATRICES PORTATIVES POUR LES POSTES D'EAUX USÉES

ATTENDU l'adoption du SA-123 au montant de 603 000 \$ selon la résolution 2023-06-305 pour l'acquisition de génératrices portatives pour les postes d'eaux usées;

ATTENDU la réalisation d'une étude de faisabilité visant l'ajout de génératrices fixes dans 8 postes de pompages d'eaux usées;

ATTENDU les résultats de l'étude démontrant la faisabilité d'installer des génératrices fixes à 5 postes de pompage d'eaux usées;

ATTENDU l'adoption du règlement RV-1773 au montant de 582 000 \$ pour couvrir la différence de coûts entre le projet initial d'acquisition de génératrices portatives et le projet de génératrices fixes;

ATTENDU l'octroi du contrat 2025-2358 pour l'ajout de génératrices à divers postes de pompage des eaux usées;

ATTENDU que des montants supplémentaires sont nécessaires à la réalisation du projet;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME JOSÉE PERRIER
APPUYÉ PAR MME CHANTAL VAILLANCOURT

De modifier la résolution 2023-06-305 en remplaçant le mot « portatives » par le mot « fixes » dans le titre.

De modifier la résolution 2023-06-305 en remplaçant les mots « de sept génératrices portatives de 45 kW pour les postes d'eaux usées Lauzon, La Vérendrye, Rivière-Cachée, Filion, Lionel-Bertrand, Robert et Doris-Lussier » par « de cinq génératrices fixes pour les postes Lauzon, Rivière-Cachée, Filion, Robert et Doris-Lussier ».

D'approprier au surplus libre accumulé un montant supplémentaire de 120 000 \$ au SA-123, selon l'estimation préparée par le Service du génie en date du 7 novembre 2025, le faisant passer de 603 000 \$ à 723 000 \$.

Adoptée

2026-01-020 DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL - MODIFICATION

ATTENDU la réception d'une mise à jour de la déclaration d'intérêts pécuniaires de la conseillère Cindy Germain;

ATTENDU que conformément à l'article 360.1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2), rapport de ce changement doit être fait au conseil;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHANTAL VAILLANCOURT
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

De prendre acte du dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires modifiée de la conseillère Cindy Germain, datée du 4 décembre 2025.

Adoptée

2026-01-021

POLITIQUE DE SOUTIEN EN MATIÈRE DE VIOLENCE CONJUGALE, FAMILIALE OU À CARACTÈRE SEXUEL

ATTENDU la modernisation de la Loi sur la santé et la sécurité du travail;

ATTENDU l'obligation explicite de l'employeur concernant la violence conjugale, en vertu de l'article 51 de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST), l'employeur doit remplir plusieurs obligations générales afin de protéger la santé ainsi que d'assurer la sécurité et l'intégrité du travailleur;

ATTENDU l'adoption et l'entrée en vigueur récente du projet de loi no 59, lequel, impose à l'employeur une nouvelle obligation explicite en matière de violence conjugale;

ATTENDU que l'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la protection d'un travailleur exposé à une situation de violence physique ou psychologique au travail, incluant la violence conjugale, familiale ou à caractère sexuel;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver la politique de soutien en matière de violence conjugale, familiale ou à caractère sexuel préparée par le Service des ressources humaines.

Adoptée

2026-01-022

OFFRE DE SERVICES - SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE FOURRIÈRE MUNICIPALE - CONTRAT 2025-2418

ATTENDU la demande de prix de gré à gré pour le contrat de services professionnels pour l'aménagement d'une fourrière municipale;

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics du 15 janvier 2026;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER

APPUYÉ PAR MME CINDY GERMAIN

D'accepter l'offre de Coursol Miron Architectes inc. au montant de 91 175,18 \$, toutes taxes incluses, pour le contrat de services professionnels pour l'aménagement d'une fourrière municipale - Contrat 2025-2418.

Adoptée

2026-01-023

AUTORITÉ COMPÉTENTE EN MATIÈRE DE DÉLIVRANCE DE CONSTATS D'INFRACTION

PROPOSÉ PAR MME CINDY GERMAIN
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'autoriser les titulaires des postes ci-dessous énumérés à délivrer des constats d'infraction conformément aux dispositions des règlements suivants :

1^o Règlement RV-656 relatif aux rejets dans les réseaux d'égouts de la Ville de Boisbriand

Service du génie

- Directeur
- Contremaître, exploitation eau potable / usine d'épuration

Service d'urbanisme

- Directeur
- Directeur adjoint
- Chef de division, permis et inspection
- Chef de division, planification et projets
- Inspecteur municipal
- Coordonnateur en urbanisme

2^o Règlement RV-1272-4 assurant le contrôle strict des pesticides sur le territoire de la Ville de Boisbriand

Service des travaux publics

- Directeur
- Chef de division, foresterie urbaine, horticulture et développement durable
- Technicien en environnement, développement durable

Service d'urbanisme

- Directeur
- Directeur adjoint
- Chef de division, permis et inspection
- Chef de division, planification et projets
- Inspecteur municipal
- Coordonnateur en urbanisme

3^o Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie remplaçant le Règlement RV-1355

Service de sécurité incendie

- Directeur
- Directeur adjoint
- Chef de division, prévention
- Chef aux opérations/prévention
- Inspecteur en prévention incendie
- Agente en prévention incendie

Service des travaux publics

- Directeur
- Chef de division, infrastructures et projets spéciaux
- Chef de division, réseaux publics et logistique
- Chef de division, foresterie urbaine, horticulture et développement
- Contremaître, division de la voirie
- Contremaître, division des égouts et de l'aqueduc
- Technicien en environnement, développement durable

Service d'urbanisme

- Directeur
- Directeur adjoint
- Chef de division, permis et inspection
- Chef de division, planification et projets
- Inspecteur municipal
- Coordonnateur en urbanisme

Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville

- Cadet policier

4^o Règlement RV-1421 sur la vidange périodique des fosses septiques et des fosses de rétention

Service d'urbanisme

- Directeur
- Directeur adjoint
- Chef de division, permis et inspection
- Chef de division, planification et projets
- Inspecteur municipal
- Coordonnateur en urbanisme

5° Règlement RV-1489 sur la vente-débarras

Service d'urbanisme

- Directeur
- Directeur adjoint
- Inspecteur municipal

6° Règlement RV-1524 sur la salubrité et l'entretien des logements

Service d'urbanisme

- Directeur
- Directeur adjoint
- Inspecteur municipal

7° Règlement RV-1590 sur le service de collecte de matières résiduelles

Service du génie

- Directeur
- Conseiller en environnement, matières résiduelles
- Technicien en environnement, matières résiduelles

Service des travaux publics

- Directeur
- Chef de division, infrastructures et projets spéciaux
- Contremaître, division de la voirie
- Technicien en environnement, développement durable

Service d'urbanisme

- Directeur
- Directeur adjoint
- Chef de division, permis et inspection
- Chef de division, planification et projets
- Inspecteur municipal
- Coordonnateur en urbanisme

Régie intermunicipale de police
Thérèse-De Blainville

- Cadet policier

8° Règlement RV-1715 sur l'utilisation de l'eau potable

Service des travaux publics

- Directeur
- Chef de division, infrastructures et projets spéciaux
- Chef de division, réseaux publics et logistique
- Contremaître, division des égouts et de l'aqueduc
- Contremaître, division de la voirie
- Contremaître, fin de semaine

9° Règlement RV-1717 relatif à l'entretien des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet

Service d'urbanisme

- Directeur
- Directeur adjoint

- Chef de division, permis et inspection
- Chef de division, planification et projets
- Inspecteur municipal
- Coordonnateur en urbanisme

Adoptée

2026-01-024

DÉSIGNATION DES FIRMES D'HUISSIERS MANDATÉES PAR LA VILLE DE BOISBRIAND

ATTENDU les résolutions 2000-01-28, 2005-12-707 et 2018-04-260 nommant, désignant ou mandatant différentes firmes d'huissiers;

ATTENDU qu'il y a lieu de confirmer les firmes d'huissiers désignées pour répondre aux différents besoins des services administratifs de la Ville;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

De confirmer que les services administratifs de la Ville de Boisbriand peuvent confier leurs différents mandats nécessitant les services d'huissiers de justice aux firmes d'huissiers suivantes:

- Jasmin, Pirro Huissiers de justice;
- Latraverse huissiers de justice;
- Philippe et Associés huissiers.

De maintenir tous les mandats actuellement en cours.

Adoptée

2026-01-025

ENTENTE RELATIVE À DES TRAVAUX MUNICIPAUX AVEC LE PROMOTEUR GESTION LÉGARÉ INC. - TRAVAUX DE PROLONGEMENT D'UNE CONDUITE D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT SANITAIRE SITUÉE ENTRE LE 146, CHEMIN DE LA CÔTE SUD ET LE BOULEVARD DE LA GRANDE-ALLÉE - DOSSIER 1052 P-81

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET

APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'autoriser la signature d'une entente avec Gestion Légaré inc. pour des travaux de prolongement d'une conduite d'eau potable et d'égout sanitaire entre le 146, chemin de la Côte Sud et le boulevard de la Grande-Allée sur le lot 2 506 725 du cadastre du Québec, conformément au Règlement RV-1052-4 portant sur les ententes avec les promoteurs pour l'installation de services municipaux.

De s'engager à prendre possession des infrastructures d'eau potable et d'égout sanitaire suite à l'exécution des travaux, sous réserve que ceux-ci aient été inspectés et déclarés conformes par l'ingénieur responsable de la surveillance des travaux.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2026-01-026

TRAVAUX DE PROLONGEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX SUR UNE PARTIE DU CHEMIN DE LA CÔTE SUD - DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS

ATTENDU que le projet de travaux de prolongement des services municipaux entre le 146, chemin de la Côte Sud et le boulevard de la Grande-Allée sur le lot 2 506 725 du cadastre du Québec, tel que soumis, ne contrevient à aucun règlement municipal en vigueur applicable aux travaux et dont la juridiction relève de la municipalité;

ATTENDU que le lot est situé à l'extérieur de l'aire retenue pour fin agricole ainsi qu'à l'extérieur de la zone inondable;

ATTENDU que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance d'un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTON
APPUYÉ PAR MME JOSÉE PERRIER

D'autoriser la firme EFEL Experts-Conseils inc. à solliciter auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) l'autorisation pour des travaux de prolongement des services municipaux entre le 146, chemin de la Côte Sud et le boulevard de la Grande-Allée sur le lot 2 506 725 du cadastre du Québec.

De prendre possession des infrastructures d'aqueduc et d'égout sanitaire à être construites sur le lot 2 506 725 du cadastre du Québec, lorsque les travaux seront réalisés à la satisfaction de la Ville, le tout conformément à l'entente sur les travaux municipaux à être signée avec le promoteur Gestion Légaré inc.

De s'engager à transmettre au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs une attestation d'un ingénieur sur la conformité des travaux avec l'autorisation accordée lorsque ces travaux seront terminés.

Adoptée

2026-01-027

PACTE D'ENGAGEMENT EN RÉEMPLOI PROPOSÉ PAR SYNERGIE ÉCONOMIQUE LAURENTIDES ET ÉCONOMIE SOCIALE LAURENTIDES

ATTENDU QUE la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la CMM priorisent la

réduction à la source et la réutilisation, qui constituent des priorités de gestion responsable, selon la hiérarchie des 3RV;

ATTENDU QUE les ressourceries des Laurentides détournent collectivement plus de 16 560 tonnes de matières par année, soit plus de 1 million d'articles qui sont remis en circulation et qu'ils participent ainsi directement à l'atteinte des objectifs régionaux en matière de gestion des matières résiduelles;

ATTENDU QUE le secteur des ressourceries mobilise des milliers de personnes dans les Laurentides, dont une grande proportion en parcours d'insertion socioprofessionnelle;

ATTENDU QUE les ressourceries offrent à la population un accès à des biens de qualité à prix abordables, permettant à des milliers de ménages de répondre à leurs besoins essentiels à moindre coût dans un contexte d'inflation;

ATTENDU QUE les initiatives de collaboration entre les ressourceries et les municipalités démontrent un fort potentiel de mise à l'échelle pour maximiser le réemploi et réduire l'enfouissement;

ATTENDU l'action 1.5.3 du Plan d'action en développement durable (PADD) qui prévoit d'offrir une vitrine aux initiatives locales qui favorisent le réemploi des biens;

ATTENDU QUE Synergie Économique Laurentides et Économie sociale Laurentides proposent aux municipalités de signer un pacte d'engagement envers le réemploi;

ATTENDU QUE ce pacte permet d'affirmer une vision régionale commune et de consolider une approche fondée sur la coopération, l'innovation et la reconnaissance institutionnelle, afin de positionner les Laurentides à l'avant-garde d'un mouvement où le réemploi solidaire constitue une valeur collective et un pilier de l'économie circulaire;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR MME JOSÉE PERRIER

APPUYÉ PAR MME CHANTAL VAILLANCOURT

D'autoriser la signature du pacte d'engagement proposé par Synergie Économique Laurentides et Économie sociale Laurentides, afin de confirmer notre engagement de reconnaître officiellement le rôle essentiel des ressourceries dans la transition socioécologique, tant par leur contribution majeure au détournement des matières résiduelles de l'enfouissement et au développement de l'économie circulaire, que par leur participation active au dynamisme économique des Laurentides et au renforcement du filet social régional.

De poursuivre notre engagement à mettre en place des mesures concrètes afin d'optimiser et d'augmenter le réemploi sur notre territoire, et ce, en collaboration avec les ressourceries, notamment par la poursuite d'entente de service avec les ressourceries et l'intégration du réemploi solidaire dans les stratégies de communication, de sensibilisation et d'éducation citoyenne.

Adoptée

2026-01-028

PROJET DE DÉVELOPPEMENT LES BOISÉS DION – MAINLEVÉE PARTIELLE D’HYPOTHÈQUE

ATTENDU la signature d'un acte de garantie hypothécaire immobilière reçu par Me Mélissa Poirier le 9 décembre 2021, inscrit au Registre foncier sous le numéro 26 890 597, pour garantir les engagements du promoteur dans la réalisation des phases II et III du projet de développement Les Boisés Dion;

ATTENDU la demande du promoteur d'accorder mainlevée des droits hypothécaires de la Ville sur certains lots du cadastre du Québec afin de pouvoir vendre lesdits lots, à savoir :

- lot 6 682 399;
- lot 6 682 400;
- lot 6 682 401;
- lot 6 682 402.

ATTENDU que la mainlevée partielle ne réduira pas les droits de la Ville sur le résidu des lots affectés à sa garantie;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR MME CHANTAL VAILLANCOURT
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'accorder mainlevée partielle de l'inscription de tous les droits hypothécaires résultant de l'acte de garantie hypothécaire, reçu par Me Mélissa POIRIER, notaire, le 9 décembre 2021 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne, sous le numéro 26 890 597, mais dans la seule mesure où sont visés les immeubles connus comme étant les lots 6 682 399, 6 682 400, 6 682 401 et 6 682 402 du cadastre du Québec.

De réserver les droits de la Ville sur le résidu des lots affectés par la garantie hypothécaire.

Adoptée

2026-01-029

PROGRAMME TAXIBUS - AJUSTEMENT DE LA TARIFICATION

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 2008-08-563, la Ville de Boisbriand offre, en collaboration avec le C.I.T. Laurentides (devenu EXO), un service de taxibus aux aînés tous les mardis, mercredis et vendredis;

ATTENDU que le Service des loisirs s'est concerté avec ses homologues des villes de la MRC Thérèse-De Blainville;

ATTENDU que les coûts pour le service sont actuellement de un (1) dollar par trajet et qu'ils n'ont jamais été revus à la hausse.

ATTENDU la recommandation portant le numéro 2025-05-07-003 de la Commission des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et de l'accessibilité universelle (CLCVC) du 7 mai 2025;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

De demander au service de transport EXO d'ajuster la tarification des trajets en la faisant passer de 1 \$ à 2 \$ par trajet.

De transmettre la présente résolution aux Villes de la MRC de Thérèse-De Blainville afin de s'assurer de la concertation de tous.

Adoptée

2026-01-030

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN (EXO) - NOMINATION D'UNE REPRÉSENTANTE DE LA COURONNE NORD

ATTENDU que, selon la Loi sur le réseau de transport métropolitain (RLRQ, c. R-25.01, ci-après « LRTM »), le Réseau de transport métropolitain (« RTM ») est administré par un conseil d'administration (« CA ») composé de 15 membres, dont quatre (4) membres doivent être désignés par les municipalités de la Couronne Nord;

ATTENDU que le mandat des membres élus par les municipalités locales de la Couronne Nord au sein du Conseil d'administration du RTM prendra fin le 31 janvier 2026;

ATTENDU que toute vacance au sein du CA du RTM doit être comblée, conformément à l'article 33 de la LRTM, suivant les règles de nomination applicables aux membres à être remplacés;

ATTENDU que, aux fins de la désignation des membres du CA du RTM relevant des municipalités locales de la Couronne Nord, la loi précitée (LRTM) édicte notamment que:

- le secrétaire convoque une réunion des maires des municipalités locales de la Couronne Nord et une réunion des maires des municipalités locales de la Couronne Sud;
- les maires déposent, au début de la réunion, une résolution de leur conseil respectif qui indique le nom des candidats que le conseil propose en regard des postes concernés;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME CINDY GERMAIN

D'entériner la candidature de madame Liza Poulin, mairesse de la ville de Blainville, à titre de représentante de la Couronne Nord au Conseil d'administration du Réseau de Transport Métropolitain.

De transmettre la présente résolution à la présidente et au secrétaire du conseil d'administration du RTM ainsi qu'à la Table des préfets et élus de la Couronne Nord.

Adoptée

2026-01-031

AUTORISATION EN VERTU DU RÈGLEMENT RV-1355-2 SUR LA QUALITÉ DE VIE - VERNISSAGE DE L'ARTISTE NADINE ROBERT - 23 JANVIER 2026

ATTENDU le vernissage de l'artiste Nadine Robert qui se tiendra à la Maison du citoyen le 26 janvier 2026 de 17 h à 19 h et pour lequel la vente d'objets promotionnels a été autorisée aux termes de la résolution 2025-11-625;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CINDY GERMAIN
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUULT

D'autoriser, conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie, la sollicitation dans le but de recueillir de l'argent et d'en remettre un pourcentage à la Fondation du cancer du côlon dans le cadre du vernissage de l'artiste Nadine Robert, qui se tiendra le 23 janvier 2026 à la Maison du citoyen, de 17 h à 19 h.

D'autoriser, conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie, l'affichage de la bannière de l'entreprise Vivachem, dans le cadre de cet événement.

Adoptée

2026-01-032

STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION - NOVEMBRE 2025

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUULT
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'accuser réception des statistiques des permis de construction émis au cours du mois de novembre 2025 montrant un total mensuel de 13 146 187 \$ et un cumulatif annuel de 123 887 256 \$.

Adoptée

2026-01-033

STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION - DÉCEMBRE 2025

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUULT
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'accuser réception des statistiques des permis de construction émis au cours du mois de décembre 2025 montrant un total mensuel de 15 738 687 \$ et un cumulatif annuel de 139 625 943 \$ pour l'année 2025.

Adoptée

2026-01-034

APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - BÂTIMENT COMMERCIAL SITUÉ AUX 875 À 877, BOULEVARD DE LA GRANDE-ALLÉE - ZONE C-2 256

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 10 décembre 2025 portant le numéro R-25-CU-5174, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de concept d'affichage du bâtiment commercial situé aux 875 à 877, boulevard de la Grande-Allée dans la zone C-2 256 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillé au concept d'affichage préparé par International Neon, daté du 2 octobre 2025.

Adoptée

2026-01-035

APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - WINNERS MODE - 3100, AVENUE DES GRANDES-TOURELLES - ZONE C-3 405

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 10 décembre 2025 portant le numéro R-25-CU-5176, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet d'enseignes murales du magasin Winners Mode situé au 3100, avenue des Grandes-Tourelles dans la zone C-3 405 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillé aux plan et simulation des enseignes préparés par Enseignes Montréal Néon, datés du 23 octobre 2025.

Adoptée

2026-01-036

APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - HOMESENSE - 3430, AVENUE DES GRANDES-TOURELLES - ZONE C-3 405

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 10 décembre 2025 portant le numéro R-25-CU-5177, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet d'enseignes murales du magasin Homesense situé au 3430, avenue des Grandes-Tourelles dans la zone C-3 405 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillé aux plan et simulation des enseignes préparés par Enseignes Montréal Néon, datés du 23 octobre 2025.

Adoptée

2026-01-037
APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE - PROJET D'ENSEIGNES MURALES - ÉQUILIBRE -
2585, RUE D'ANNEMASSE - ZONE C-3 405

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 10 décembre 2025 portant le numéro R-25-CU-5179, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet d'enseignes murales du commerce Équilibre situé au 2585, rue d'Annemasse dans la zone C-3 405 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillé aux plan et simulation des enseignes préparés par Zone Enseignes, datés du 10 novembre 2025.

Adoptée

2026-01-038
RAPPORT D'EMBAUCHES DU MOIS DE DÉCEMBRE 2025

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM
APPUYÉ PAR MME JOSÉE PERRIER

D'accuser réception du dépôt par le directeur général du rapport des engagements temporaires de personnel salarié dressé conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 1er au 31 décembre 2025.

Adoptée

2026-01-039
EMBAUCHE - CHEF DE DIVISION CULTURE ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL
AU SERVICE DES LOISIRS

PROPOSÉ PAR MME JOSÉE PERRIER
APPUYÉ PAR MME CHANTAL VAILLANCOURT

D'embaucher madame Isabelle Gauthier au poste cadre à temps complet de chef de division culture et développement social au Service des loisirs selon les modalités soumises.

De procéder à la mise à jour de l'organigramme du Service des loisirs.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2026-01-040
EMBAUCHE - JOURNALIER-COMMISSIONNAIRE AU SERVICE DES
LOISIRS

PROPOSÉ PAR MME JOSÉE PERRIER
APPUYÉ PAR MME CHANTAL VAILLANCOURT

D'embaucher monsieur Philippe Hurtubise au poste syndiqué régulier à temps complet de journalier-commissionnaire au Service des loisirs à compter du 26 janvier 2026.

De procéder à la mise à jour de l'organigramme du Service des loisirs.

Adoptée

2026-01-041
COMITÉ DE RETRAITE - SIGNATURE DE LA CONVENTION SUITE À LA MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES MEMBRES

ATTENDU QUE l'employeur a établi un régime de retraite sous le nom de Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Boisbriand;

ATTENDU QUE ledit régime prévoit la constitution d'un comité de retraite qui doit être composé de onze membres votants et d'une possibilité de quatre membres additionnels non votants;

ATTENDU la modification dans la composition du comité en raison de changements au sein des membres siégeant au comité;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR MME CHANTAL VAILLANCOURT

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer la convention entre la Ville de Boisbriand et les membres représentant le comité de retraite.

Adoptée

Madame la conseillère Chantal Vaillancourt déclare que par souci de transparence, elle ne participera pas aux délibérations et ne se prononcera pas sur l'adoption du prochain sujet à l'ordre du jour, vu son implication auprès de l'un des organismes visés.

2026-01-042
ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF - PROGRAMME D'ASSURANCE ASSUMÉE PAR LA VILLE

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME CINDY GERMAIN

D'approuver la liste des organismes à but non lucratif qui bénéficient du programme d'achat en commun de l'Union des municipalités du Québec pour les assurances des biens et de la responsabilité civile générale, responsabilité des administrateurs et dirigeants et pour l'assurance accident des bénévoles, pour la période du 30 novembre 2025 au 30 novembre 2026, à savoir :

Organismes culturels :

Le Club philatélique Les Timbrés de Boisbriand
Club photo de Boisbriand inc.
Ligue d'Improvisation Majeure classique de Boisbriand
La Troupe des Vagabonds de Boisbriand

Organismes communautaires :

Les Pionniers de Boisbriand
Services d'Entraide « Le Relais »
Ligue de sacs de sable et de pétanque de Boisbriand
Maison des jeunes Sodarrid de Boisbriand inc.
Maison Parenfant des Basses-Laurentides inc.
Atelier d'artisanat de Boisbriand

Organismes sportifs :

Association de baseball des Spartiates de Boisbriand / Sainte Thérèse
Association de hockey mineur de Boisbriand et Sainte-Thérèse
Karaté Shubukan Canada inc.

D'assumer le montant de la prime de base par organisme de 543,52\$, incluant les frais et les taxes applicables.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 194 00 420.

D'autoriser les organismes suivants à bénéficier du programme d'achat, à la condition d'en assumer la prime, les frais et les taxes, à savoir :

ABCB
Club d'athlétisme Corsaire-Chaparral inc.
Ligue amicale de sports pour adultes
Les patriotes 60 +
Félin Parmi nous
Le Petit Théâtre du Nord
Mesures alternatives des Basses-Laurentides
Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville
L'Avant-Champ
Fiducie agroécologique de Boisbriand

Adoptée

2026-01-043

AIDE FINANCIÈRE 2025 -ASSOCIATION DU CHALET COMMUNAUTAIRE DE L'ÎLE DE MAI

PROPOSÉ PAR MME CINDY GERMAIN
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'octroyer une aide financière de 2 500 \$ à l'association « Chalet communautaire de l'Île de Mai » pour l'année 2025.

Adoptée

2026-01-044

APPUI - DEMANDE DU REPORT DES ACTIVITÉS FORESTIÈRES DANS LES PROJETS D'AIRES PROTÉGÉES DES LAURENTIDES

ATTENDU que la MRC des Laurentides, accompagnée par SNAP Québec et Éco-Corridors Laurentides, propose une lettre ouverte à l'attention du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) et du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), afin de demander le report des coupes forestières à l'intérieur des projets d'aires protégées actuellement à l'étude dans la région des Laurentides;

ATTENDU que cette démarche vise également à obtenir la tenue d'une rencontre conjointe MELCCFP-MRNF avec une délégation d'élus et élus des Laurentides, afin de discuter des enjeux de conservation, de gestion durable du territoire forestier et de cohérence régionale;

ATTENDU que les MRC et villes de la région des Laurentides sont invitées à se joindre à cette initiative afin de former un front commun régional, dans un contexte où les enjeux de biodiversité, de résilience climatique et de protection des milieux naturels exigent une concertation accrue des instances municipales et supramunicipales;

ATTENDU que la Ville de Boisbriand reconnaît l'importance pour les élus municipaux de participer activement aux décisions relatives à l'aménagement durable du territoire et à la préservation des espaces naturels d'intérêt;

ATTENDU que la Ville de Boisbriand estime que la demande d'un moratoire temporaire sur les coupes forestières dans les secteurs visés, le temps de l'analyse gouvernementale sur leur statut d'aires protégées, constitue une mesure responsable et cohérente avec les principes de gestion durable;

En conséquence, il est :

**PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET**

D'exprimer officiellement son appui par la présente résolution à la démarche entreprise par la MRC des Laurentides concernant le report des coupes forestières à l'intérieur des projets d'aires protégées à l'étude.

D'appuyer la demande de la tenue d'une rencontre conjointe entre le ministère de l'Environnement et de la lutte contre le changement climatique, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) et le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) avec une délégation d'élus et élus des Laurentides afin de discuter des enjeux entourant les aires protégées et la gestion du territoire.

De transmettre la présente résolution aux municipalités locales du territoire afin qu'elles puissent, si elles le souhaitent, joindre leur voix à cette initiative régionale.

De transmettre la présente résolution à la MRC Thérèse-De Blainville, à la MRC des Laurentides, aux ministères concernés au bureau du premier ministre, au Conseil des préfets et élus de la région des Laurentides (CPERL), à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et à l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ).

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

La présidente de la séance invite l'assistance à poser toute question relative aux sujets discutés au cours de la séance.

COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLERS

La mairesse et les conseillers par la suite prennent la parole à tour de rôle.

2026-01-045

LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR MME JOSÉE PERRIER
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

De lever la séance à 20 h 20.

Adoptée